

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Public Works and Government Services Canada
Telus Plaza North/Plaza Telus Nord
10025 Jasper Ave./10025 ave. Jaspe
5th floor/5e étage
Edmonton
Alberta
T5J 1S6
Bid Fax: (780) 497-3510

INVITATION TO TENDER
APPEL D'OFFRES

**Tender To: Public Works and Government Services
Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Soumission aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada
Telus Plaza North/Plaza Telus Nord
10025 Jasper Ave./10025 ave. Jasper
5th floor/5e étage
Edmonton
Alberta
T5J 1S6

Title - Sujet Wastewater Treatment Plant	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8484-128215/B	Date 2012-06-13
Client Reference No. - N° de référence du client W8484-128215	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$EDM-201-9450
File No. - N° de dossier EDM-1-34853 (201)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2012-06-28	
Time Zone Fuseau horaire Mountain Daylight Saving Time MDT	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Ho, Hector	Buyer Id - Id de l'acheteur edm201
Telephone No. - N° de téléphone (780) 497-3543 ()	FAX No. - N° de FAX (780) 497-3510
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE TBD INUVIK NORTHWEST TERRITORIES CANADA	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Cette demande de soumissions annule et remplace la demande de soumissions numéro 2012-04-25, datée du 2012-06-05, dont la date de clôture était le 2012-06-05, à 02:00 PM

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Compte rendu
4. Ententes sur les revendications territoriales globales

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Demandes de renseignements en période de soumission
4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Énoncé des travaux
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée du contrat
5. Responsables
6. Paiement
7. Instructions relative à la facturation
8. Attestations
9. Lois applicables
10. Ordre de priorité des documents
11. Contrat de défense
12. Clause du guide des CCUA
13. Assurances

Liste des annexes:

- | | |
|----------|---|
| Annexe A | Énoncé des travaux et spécifications de rendement minimales |
| Annexe B | Base De Paiement |
| Annexe C | Examen efficacité du produit |
| Annexe D | Trousse des avantages offerts aux autochtones |
| Annexe E | Lieu de camp |

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Énoncé des travaux

Le besoin est décrit en détail à l'article 2 des clauses du contrat éventuel.

3. Compte rendu

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

4. Ententes sur les revendications territoriales globales

Ce besoin est assujéti à la Convention définitive des Inuvialuit et à l'Entente sur la revendication territoriale globale des Gwich'in.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des (<http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>) publié par *Travaux publics et Services gouvernementaux Canada*.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2012-03-02) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Alberta, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

- Section I : Soumission technique (1 copie papier)
Section II : Soumission financière (1 copie papier)
Section III : Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, on encourage les soumissionnaires à:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et/ou contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total de la taxe sur les produits et les services (TPS) ou de la taxe sur la vente harmonisée (TVH), s'il y a lieu, doit être indiqué séparément.

1.1 Clauses du guide des CCUA

C3011T (2010-01-11), Fluctuation du taux de change

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

1.1 Évaluation technique

1.1.1 Critères techniques obligatoires

- (a) Conformité à l'Annexe A, Énoncé de travail et spécifications de rendement minimales.

1.2 Évaluation financière

Clause du guide des CCUA A0220T (2007-05-25) Évaluation du prix

1.2.1 Le prix offert évalué total sera déterminé selon les étapes suivantes:

- a) Le coût unitaire ferme sera multiplié par la quantité pour obtenir un prix calculé total pour chaque article.
- b) Les prix calculés totaux seront additionnés pour obtenir le prix offert évalué total.

1.3 Examen efficacité du produit

En option: Le prix évalué de la soumission peut faire l'objet d'une réduction, si le soumissionnaire indique, dans sa proposition, produit qui a une plus faible consommation d'énergie et un produit qui nécessite un minimum d'entretien régulier de transport.

Une réduction de 5 % ou moins peut être appliquée au prix évalué total, si le soumissionnaire démontre que son organisation ou son service répond aux critères énoncés à l'annexe C

1.4 Évaluation des considérations relatives aux possibilités offertes aux Autochtones

En option: Le prix évalué de la soumission peut faire l'objet d'une réduction, si le soumissionnaire indique, dans sa proposition, la présence de personnel Gwich'in/ Inuvialuit au sein de son équipe. Une réduction de 5 % ou moins peut être appliquée au prix évalué total, si le soumissionnaire démontre que son organisation ou son service répond aux critères énoncés à l'annexe D -Examen efficacité du produit.

2. Méthode de sélection

Une offre doit être compatible avec toutes les exigences de l'appel d'offres pour être déclarée recevable. L'offre recevable associé au prix offert évalué total le plus bas sera recommandée pour l'attribution d'un contrat.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Pour qu'un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées. Le Canada déclarera une soumission non recevable si les attestations exigées ne sont pas remplies et fournies tel que demandé.

Le Canada pourra vérifier l'authenticité des attestations fournies par les soumissionnaires durant la période d'évaluation des soumissions (avant l'attribution d'un contrat) et après l'attribution du contrat. L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour s'assurer que les soumissionnaires respectent les attestations avant l'attribution d'un contrat. La soumission sera déclarée non recevable si on constate que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non. Le défaut de respecter les attestations ou de donner suite à la demande de renseignements supplémentaires de l'autorité contractante aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

1. Attestations préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. Le défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

1.1 Programme de contrats fédéraux - plus de 25000\$ et moins de 200000\$

Les fournisseurs qui sont assujettis au Programme de contrats fédéraux (PCF) et qui ont été déclarés entrepreneurs non admissibles par Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) n'ont plus le droit d'obtenir des contrats du gouvernement fédéral au-delà du seuil prévu par le Règlement sur les marchés de l'État pour les demandes de soumissions. Les fournisseurs peuvent être déclarés entrepreneurs non admissibles soit parce que RHDC a constaté leur non-conformité ou parce qu'ils se sont retirés volontairement du PCF pour une raison autre que la réduction de leur effectif à moins de 100 employés. Toute soumission présentée par un entrepreneur non admissible, y compris une soumission présentée par une coentreprise dont un membre est un entrepreneur non admissible, sera déclarée non recevable.

Le soumissionnaire, ou, si le soumissionnaire est une coentreprise le membre de la coentreprise, atteste comme suit sa situation relativement au PCF :

Le soumissionnaire ou le membre de la coentreprise :

- a) n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il compte un effectif de moins de 100 employés à temps plein ou à temps partiel permanents et/ou temporaires, ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada;
- b) n'est pas assujetti au PCF, puisqu'il est un employeur réglementé en vertu de la Loi sur l'équité en matière d'emploi, L.C. 1995, ch. 44;
- c) est assujetti aux exigences du PCF, puisqu'il compte un effectif de 100 employés ou plus à temps plein, ou à temps partiel permanents, et/ou temporaires ayant travaillé 12 semaines ou plus au Canada, mais n'a pas obtenu de numéro d'attestation de RHDC puisqu'il n'a jamais soumissionné pour des contrats de 200 000 \$ ou plus.
- d) n'a pas été déclaré entrepreneur non admissible par RHDC et possède un numéro d'attestation valide, à savoir le numéro : _____.

Des renseignements supplémentaires sur le PCF sont offerts sur le site Web de RHDC.

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit fournir les articles énoncés sous la rubrique «Énoncé des travaux et spécifications de rendement minimales » en Annexe«A».

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le guide des (<http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>) publié par *Travaux publics et Services gouvernementaux Canada*.

3.1 Conditions générales

2010A (2012-03-02), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

4. Durée du contrat

4.1 Période du contrat

La période du contrat est du 20 Juillet 2012 au 10 Septembre 2012 inclusivement.

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : Hector Ho

Titre : Agente de l'approvisionnement

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Direction : Région e l'Quest

Adresse : Plaza Telus Nord

10025, avenue Jasper, 5e étage

Téléphone : (780) 497-3543

Télécopieur : (780) 497-3510

Courriel : hector.ho@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8484-128215/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm201

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8484-128215

File No. - N° du dossier

EDM-1-34853

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : _____

Titre : _____

Organisation : _____

Adresse : _____

Téléphone : ____ _

Télécopieur : ____ _

Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom : _____

Titre : _____

Adresse : _____

Téléphone : ____ _

Télécopieur : ____ _

Courriel : _____

6. Paiement

6.1 Base de paiement -Prix Ferme

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix de lot ferme dans l'annexe B - Base de Paiement, selon un montant total de _____ \$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, s'il y a lieu.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.2 Limite de prix

Clause du guide des CCUA C6000C (2011-05-16), Limite de prix

6.3 Paiement unique

Clause du guide des CCUA H1000C (2008-05-12), Paiement unique

6.4 Clauses du guide des CCUA

C2000C (2007-11-30), Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

7. Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

2. Les factures doivent être distribuées comme suit :

a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

8. Attestations

Le respect des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Alberta, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010A (2012-03-02) - Conditions générales - biens (complexité moyenne)
- c) Annexe A, Énoncé des travaux et spécifications de rendement minimales;
- d) Annexe B, Base de Paiement
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____

11. Contrat de défense

Clause du guide des CCUA A9006C (2008-05-12), Contrat de défense

12. Clauses du guide des CCUA

A9062C (2011-05-16), Règlements concernant les emplacement des Forces canadiennes

B7500C (2006-06-16), Marchandises excédentaires

A2000C (2006-06-16), Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien) (*s'il y a lieu*)

A2001C (2006-06-16), Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger) (*s'il y a lieu*)

13. Assurances

Clauses du guide des CCUA G1005C (2008-05-12), Assurances

ANNEXE «A»**ÉNONCÉ DE TRAVAIL et SPÉCIFICATIONS DE RENDEMENT MINIMALES****1. Exigences**

Le ministère de la Défense nationale (MDN) a l'obligation de louer une usine de traitement des eaux usées (UTEU) amovible en appui de l'opération Nanook 2012. Un camp des Forces canadiennes prévu pour environ 350 personnes sera établi à Inuvik, dans les Territoires du Nord Ouest (T.N. O.), et l'UTEU servira à traiter les eaux usées produites par les opérations du camp.

L'entrepreneur peut fournir une UTEU autonome ou une UTEU nécessitant un opérateur pourvu que toutes les caractéristiques indiquées à l'annexe A soient respectées.

REMARQUE

Le soumissionnaire doit indiquer clairement dans la soumission si l'UTEU fonctionne de manière autonome ou s'il s'agit d'une UTEU nécessitant un opérateur.

Si l'UTEU est autonome, les modifications suivantes seront apportées à l'annexe " A " :

À ajouter sous la partie 3. Exigences relatives aux essais et aux rapports

G) L'entrepreneur est responsable des coûts du transport et de l'analyse des échantillons. L'entrepreneur donne des consignes au MDN sur la façon d'emballer les échantillons pour le transport.

À ajouter sous la partie 4. Responsabilités du MDN

E) Le MDN est tenu de prendre des échantillons chaque semaine qui seront transportés et analysés.

F) Le MDN est tenu de mesurer les boues qui résultent du fonctionnement de l'usine.

Si l'UTEU nécessite un opérateur, les modifications suivantes seront apportées à l'annexe " A " :

À ajouter sous la partie 3. Exigences relatives aux essais et aux rapports

G) L'entrepreneur est tenu de prendre des échantillons chaque semaine qui seront transportés et analysés.

H) L'entrepreneur est tenu de mesurer les boues qui résultent du fonctionnement hebdomadaire de l'usine et de transmettre les résultats au MDN.

1.1 L'entrepreneur offre une UTEU " clés en main " en mesure de fonctionner 24 heures sur 24, sept jours sur sept, pour une durée prévue de 53 jours sans interruption. À ce titre, l'entrepreneur doit respecter les exigences suivantes à l'égard de l'UTEU :

A) Réalisation;

B) Installation et mise en service;

C) Exploitation et entretien nécessaires;

-
- D) Élimination des boues et des sous produits provenant de l'UTEU, au besoin;
 - E) Essais hebdomadaires sur l'effluent de l'UTEU;
 - F) Mise hors service;
 - G) Enlèvement et fermeture de l'installation.

2. Exigences relatives à la livraison

L'entrepreneur respecte le calendrier suivant en ce qui concerne l'installation, les dates de fonctionnement et le démantèlement :

- A) L'entrepreneur n'entreprend pas l'installation avant le 16 juillet 2012;
- B) L'UTEU est prête à fonctionner au plus tard le 20 juillet 2012, et elle fonctionnera jusqu'au 10 septembre 2012;
- C) L'entrepreneur enlève l'UTEU du camp au plus tard le 15 septembre 2012.
- D) L'entrepreneur est responsable de la réalisation et la fermeture de l'installation, de l'équipement et des frais connexes liés au transport de l'UTEU jusqu'à Inuvik, dans les T.N. O., et pour faire le chemin inverse :
- E) L'emplacement approximatif du camp est indiqué à l'annexe B ci jointe (emplacement du camp);
- F) L'emplacement exact à l'intérieur du camp sera indiqué lors de l'attribution du marché.
- G) L'entrepreneur s'assure que l'UTEU fonctionne conformément au seuil précisé pour la durée du marché. Si l'UTEU tombe en panne, l'entrepreneur effectue les réparations selon le niveau de service initial dans un délai de 12 heures de l'échec. Si l'UTEU ne peut pas être remise en état de fonctionnement, l'entrepreneur demeure responsable du traitement et de l'évacuation des eaux usées.

3. Exigences relatives aux essais et aux rapports

- A) L'entrepreneur se conforme aux exigences suivantes :
- B) L'effluent/l'eau traitée est conforme aux directives qui sont énoncées dans le document intitulé Guidelines for the Discharge of Treated Municipal Wastewater in the Northwest Territories :
http://www.nwtwb.com/Downloads/Discharge_of_Treated_Municipal_Wastewater_1992.pdf.
- C) L'UTEU est dotée d'un débitmètre en une seule pièce qui mesure la quantité quotidienne des eaux usées qui sont traitées.
- D) L'entrepreneur s'assure que l'effluent provenant de l'UTEU ne contient pas de chlore résiduel lorsqu'il atteint le bassin de rétention. L'effluent de l'UTEU servira d'affluent dans une usine de traitement de l'eau du MDN.
- E) L'entrepreneur prévoit une analyse hebdomadaire d'échantillons provenant de l'effluent. Les paramètres suivants sont vérifiés :
 - i. La demande biochimique d'oxygène (DBO5)
 - ii. Le total des solides en suspension (TSS)

- iii. Le potentiel d'hydrogène (pH)
- iv. Les coliformes fécaux
- v. Le phosphore total
- vi. L'ammoniac
- vii. L'huile et la graisse

F) Les résultats de l'analyse sont remis à l'officier de liaison du MDN dans un délai de 48 heures après le prélèvement des échantillons. Effectuer l'analyse des eaux usées dans un laboratoire reconnu par l'Association canadienne pour la reconnaissance officielle des laboratoires (CALA).

- i. L'entrepreneur communique le nom du laboratoire de Autorité contractante avant l'attribution du marché.

4. Responsabilités du MDN

- A) Le MDN est responsable de la collecte et de l'entrée des eaux usées à l'UTEU.
- B) Le MDN devra relier la station de traitement d'eau appartenant au MDN à la station de traitement des eaux usées de l'entrepreneur.
- C) Le MDN devra fournir un maximum de 48 kW d'électricité provenant de génératrices diesel (1 ou 3 phases).
- D) Le MDN doit fournir un emplacement nivelé pour l'installation de l'UTEU et de l'équipement connexe.

5. État environnemental

- A) L'emplacement de la construction est actuellement dans un état environnemental acceptable. L'entrepreneur ou une autorité compétente limite et nettoie, à ses frais, tous les déversements de matières dangereuses (MATDANG), dont il est responsable dès que la travail peut être effectué de façon sécuritaire. L'entrepreneur enlève de l'emplacement et évacue convenablement, à ses frais, vers un lieu approuvé officiellement, tout ce qui a été contaminé par des MATDANG, y compris le sol contaminé.
- B) L'entrepreneur assume toutes les responsabilités environnementales liées à l'installation, aux dates de fonctionnement et au démantèlement :

6. Personne ressource

- A) L'entrepreneur indique le numéro de téléphone d'une personne ressource qui peut répondre aux questions du MDN en tout temps.

Spécifications de rendement minimales

Les soumissionnaires doivent préciser dans le tableau suivant si le produit offert respecte ou ne respecte pas chacune des spécifications obligatoires et fournir des documents justificatifs pour chaque article au besoin. On demande aux soumissionnaires d'inscrire un renvoi entre le numéro de l'article concerné et l'endroit dans le document justificatif où il est indiqué clairement que la spécification minimale est satisfaite. S'il n'y a pas de document, inscrire " S.O. ".

N° de l'article	Description	Conforme	Non conforme	N° de page
1.	L'entrepreneur fournit une UTEU amovible pouvant traiter des eaux usées jusqu'à un maximum estimé de 55 m3/jour.			
2.	L'UTEU est conteneurisée. En raison du manque d'espace, la superficie de l'UTEU ne dépasse pas 2 000 pieds carrés, sans inclure les réservoirs souples ou les bassins.			
3.	Les besoins en électricité de l'UTEU ne dépassent pas 48 kW (tension uniphasée ou triphasée). La consommation en électricité sera évaluée en se fondant sur une température ambiante moyenne de 5 °C.			
4.	L'entrepreneur fournit un réservoir d'équilibre pour retenir les eaux usées			
5.	L'UTEU est en mesure de fonctionner dans un climat nordique où la température extrême peut osciller entre -15 °C et +30 °C.			
6.	Besoin opérationnel : L'UTEU nécessite une maintenance minimale pendant qu'elle fonctionne. La maintenance n'inclut ni la collecte d'échantillons pour évaluer le processus et le résultat de l'UTEU ni les réparations attribuables à des pannes. L'UTEU nécessite tout au plus 11 heures de maintenance régulière chaque mois.			

Marque et numéro de modèle du ou des produits offerts: _____

S'il vous plaît indiquer par un "X", si le produit que vous offrez est auto-suffisant: _____ OU exploitant est tenu: _____

Le soumissionnaire atteste que les produits offerts répondent aux spécifications de rendement minimum ci-dessus.

Signature

Date

Les offres qui ne répondent pas à toutes les spécifications de rendement minimum indiquées ci-dessus seront considérées comme non conformes et seront rejetées sans autre examen.

Si vos documents ou votre spécification ne sont pas inclus avec votre soumission lors de la clôture de l'invitation à soumissionner, vos documents ou votre spécification doivent être reçus dans les dix (10) jours ouvrables suivant la demande par l'autorité contractante.

Solicitation No. - N° de l'invitation

W8484-128215/B

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

EDM-1-34853

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm201

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W8484-128215

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Si, après avoir été reçu et accepté, le produit est jugé comme ne répondant pas aux spécifications de rendement minimum, le produit sera renvoyé aux frais du fournisseur et le contrat sera annulé pour cause de manquement.

ANNEXE«B»**BASE DE PAIEMENT**

- Les prix unitaires fermes sont destination FAB, incluant tous les coûts liés au fait de fournir, l'analyse des échantillons et d'exploiter une UTEU au MDN, à Inuvik, dans les T.N. O.
- Les coûts unitaires fermes ne comprennent pas la TPS, mais la TPS sera ajoutée à titre d'article distinct sur la facture, s'il y a lieu.
- Les prix doivent être en dollars canadiens.

Article	Description	Qté	Unité	Prix unitaire ferme	Prix calculé total
1	Location d'une usine de traitement des eaux usées (UTEU) du 20 juillet 2012 au 10 septembre 2012 - Tous les frais connexes relatifs aux essais effectués sur des échantillons provenant de l'effluent sont inclus (p. ex. hébergements, déplacement, chargement s'il y a lieu)	1	lot	_____ \$	_____ \$
Prix offert évalué total:					_____

ANNEXE«C» Trousse des avantages offerts aux autochtones**CRITÈRES OBLIGATOIRES****Critères obligatoires à la clôture de l'invitation à soumissionner**

Le non respect de l'une ou l'autre des exigences obligatoires indiquées à l'annexe A à la clôture de l'invitation à soumissionner fera en sorte que la soumission sera jugée non conforme et ne fera l'objet d'aucun examen ultérieur.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les pourcentages de réductions suivants dans le prix estimé de la soumission sont fournis à des fins d'évaluation.

A. ÉLECTRICITÉ	% de réduction dans le prix offert estimé. (À des fins d'évaluation)
Électricité (kW) exigée à 5 °C 0+ à 10 kW = 2,5 % 11+ à 20 kW = 2,0 % 21+ à 30 kW = 1,5 % 31+ à 40 kW = 1,0 % 41+ à 48 kW = 0,5 % 49 kW ou plus = 0,0 %	
B. Maintenance courante prévue	% de réduction dans le prix offert estimé. (À des fins d'évaluation)
Heures exigées pour effectuer la maintenance prévue chaque mois de 0 à 2 heures = 2,5 % de 3 à 5 heures = 2,0 % de 5 à 10 heures = 1,0 % 11 heures ou plus = 0 %	
% DE RÉDUCTION TOTAL MAXIMAL (5 %)	
POURCENTAGE TOTAL DE RÉDUCTION (À DES FINS D'ÉVALUATION)	
Prix estimé de la soumission	_____ \$
(% de réduction)	(_____) \$
Prix total estimé de la soumission	_____ \$

ANNEXE«D»**TROUSSE DES AVANTAGES OFFERTS AUX AUTOCHTONES**

Grâce aux taux de réduction suivants des prix de l'offre à commandes (uniquement à des fins d'évaluation), l'offrant pourra garantir que des avantages seront offerts aux Autochtones.

(A) ACCORD SUR LES REVENDICATIONS TERRITORIALES DU PEUPLE GWICH'IN

L'offrant devra fournir la preuve de ce qui suit :

1. Emploi de la main-d'œuvre Gwich'in

EMPLOYÉS GWICH'IN

NOM ET TITRE DU POSTE (indiquer le(s) nom(s) si possible)	EMPLOYÉ GWICH'IN	NON EMPLOYÉ – GWICH'IN

<p>Main-d'œuvre Gwich'in: membres de la Première nation Gwich'in effectuant les travaux (suivant la certification de TABLE 1). Les pourcentages indiqués ci-dessous font référence au ratio employés Gwich'in vs nombre total d'employés.</p> <p>1% - 45% d'employés Gwich'in– réduction de 3% du prix de l'offre (à des fins d'évaluation)</p> <p>46% - 90% d'employés Gwich'in– réduction de 4% du prix de l'offre (à des fins d'évaluation)</p> <p>90 - 100% d'employés Gwich'in– réduction de 5% du prix de l'offre (à des fins d'évaluation)</p>	% réduction
TOTAL MAXIMUM DE LA RÉDUCTION EN POURCENTAGE OFFERTE (5%)	
RÉDUCTION EN POURCENTAGE GLOBALE (UNIQUEMENT À DES FINS D'ÉVALUATION)	
Prix évalué	_____ \$
(réduction en %)	(_____) \$
Prix global de l'offre	_____ \$

Calcul%

Total des Gwich'in/ employés au total = % d'employés Gwich'in

(B) Convention définitive des Inuvialuits

L'offrant devra fournir la preuve de ce qui suit :

1. Emploi de la main-d'œuvre Inuvialuits

EMPLOYÉS INVUIALUITS

NOM ET TITRE DU POSTE (indiquer le(s) nom(s) si possible)	EMPLOYÉ INVUIALUITS	NON EMPLOYÉ – INVUIALUITS

<p>Main-d'œuvre Inuvialuits: membres de la Première nation Inuvialuits effectuant les travaux (suivant la certification de TABLE 1). Les pourcentages indiqués ci-dessous font référence au ratio employés Inuvialuits vs nombre total d'employés.</p> <p>1% - 45% d'employés Inuvialuits– réduction de 3% du prix de l'offre (à des fins d'évaluation)</p> <p>46% - 90% d'employés Inuvialuits– réduction de 4% du prix de l'offre (à des fins d'évaluation)</p> <p>90 - 100% d'employés Inuvialuits– réduction de 5% du prix de l'offre (à des fins d'évaluation)</p>	% réduction
TOTAL MAXIMUM DE LA RÉDUCTION EN POURCENTAGE OFFERTE (5%)	
RÉDUCTION EN POURCENTAGE GLOBALE (UNIQUEMENT À DES FINS D'ÉVALUATION)	
Prix évalué	_____ \$
(réduction en %)	(_____) \$
Prix global de l'offre	_____ \$

Calcul%

Total des Inuvialuits/ employés au total = % d'employés Inuvialuits

Solicitation No. - N° de l'invitation
W8484-128215/B

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
edm201

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W8484-128215

File No. - N° du dossier
EDM-1-34853

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Annexe E
LIEU DE CAMP

